

Faire marcher ma responsabilité civile en famille?

Par **aude72**, le 12/10/2012 à 13:19

Bonjour,

Voilà, le week end dernier, nous étions chez ma soeur et ma fille de 4 ans en jouant au ballon à fait tombé l'appareil photo numérique de ma soeur.

Résultat, 200 euros de frais pour le réparer.

Puis-je faire marcher ma responsabilité civile?

Cordialement,

Mle RENOULT

Par **Lag0**, le 12/10/2012 à 13:35

Bonjour,

A vérifier dans le contrat, mais souvent les dégâts causés à la famille proche ne sont pas couverts...

Par **chaber**, le 12/10/2012 à 15:06

bonjour

il faut relire vos conditions générales: rubrique responsabilité civile: définition des tiers et de l'assuré

En général ne sont pas considérés comme tiers ascendants et descendants.

A priori votre responsabilité civile devrait intervenir.